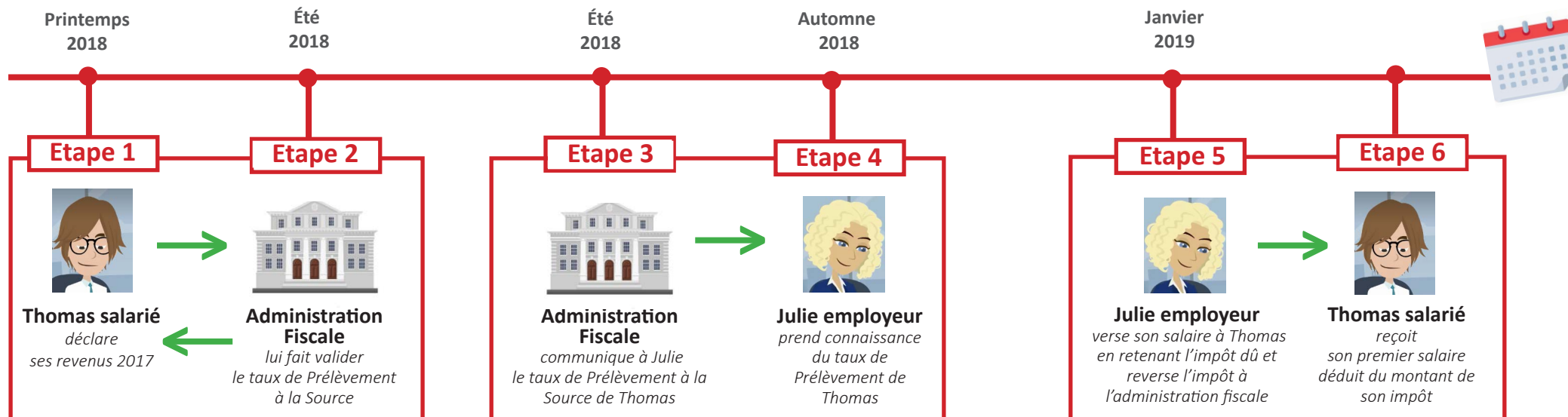




Tout comprendre sur le Prélèvement à la Source

Julie, chef d'entreprise et employeur de Thomas, salarié



Julie a l'esprit tranquille, Cerfrance - service paie - s'occupe de tout !

Besoin d'être accompagné ?

Contactez Cerfrance

Loire-Atlantique : 02 28 09 35 00

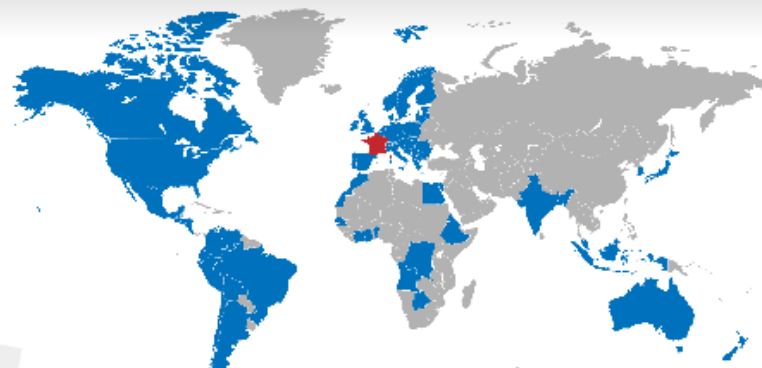
Mayenne-Sarthe : 02 43 49 84 00

Maine et Loire : 02 41 33 66 66

Vendée : 02 51 24 42 42



Le Prélèvement à la source dans le monde (pays en Bleu)



EN SAVOIR PLUS

Le Prélèvement à la Source

- Le montant global ne bouge pas. Il est mensuel et calculé sur la situation en temps réel.
- L'employeur aura uniquement connaissance du taux de Prélèvement communiqué par l'administration et n'aura aucune information sur la situation familiale ou patrimoniale du salarié



Suivez-nous sur notre chaîne YouTube Cerfrance Pays de la Loire et Twitter @CerfrancePDL